

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

## Conseil municipal : le domaine forestier s'agrandit



*L'état d'assiette proposé par l'ONF pour l'exercice 2025 verra la vente de grumes, et des travaux de bois de nettoyage effectués par les affouagistes.*

**Les élus réunis en conseil municipal ont entériné plusieurs décisions liées à la gestion forestière, aux aides aux familles, aux ressources humaines et à la cession d'un terrain communal.**

L'ouverture du conseil, samedi, avait pour premier point la vente d'une parcelle de terrain communal, cadastrée AD178 de 354 m<sup>2</sup>, au tarif d'1 € le mètre carré, une vente qui a été acceptée à l'unanimité des élus présents, au nombre de sept pour cette séance. Reste que les frais de géomètre et les actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Forêt. - Puis l'on ouvrait la page forêt, avec l'état d'assiette des coupes de bois proposées par l'ONF pour l'année 2025. Une coupe sera réalisée dans une parcelle de 4,30 hectares, située dans la forêt de la route des Forges pour 160 mètres cubes avec vente de grumes et bois façonnés pour les affouagistes. Le maire, Gilles Dubois, rappelait que le prix du stère réalisé à

ce titre reste tarifé à 13 € et que la date limite pour réaliser ce bois de nettoyage est fixée au 15 septembre 2026. Au-delà de celle-ci, l'affouagiste pourra être déchu de ces droits.

Patrimoine forestier. - Toujours au niveau de la forêt communale, le domaine forestier a enregistré les acquisitions de huit parcelles boisées pour un total de 1,5576 hectare : trois parcelles sont situées aux Grands Prés, trois aux Champs Poiré et deux à la Grande Fontaine.

Rapport de gestion. - Il était ensuite question de l'adoption du rapport de gestion 2024 de SPL Xdemat. Ce rapport consistait à accepter la nouvelle répartition du capital social, ce qui n'a nécessité aucune observation.

Vignettes scolaires. - Les élus ont adopté le renouvellement de la participation aux transports scolaires pour les collégiens, mis en place par le Conseil départemental. À savoir que cette année, celle-ci coûte 99 € (90 € par le passé) et que la commune maintient une participation de 30 €. Les parents devront faire de demande de participation au secrétariat de mairie avant le 31 octobre 2025.

Avenant à la convention au service commun. - Le conseil a donné son aval à l'avenant à la convention au service commun, assistance technique maîtrise d'œuvre, la cotisation passant de 2,50 € à 3 € par habitant.

Renouvellement contrat. - Les élus ont adopté la proposition du maire de renouvellement le contrat d'Atsem d'Émilie Carvahlo, celui-ci étant indispensable en raison du nombre d'écoliers qui fréquentent l'école des Chalôts. Et le premier magistrat d'annoncer que pour la rentrée de septembre, 19 inscriptions ont déjà été enregistrées, d'où l'obligation de fournir trois Atsem.